

1 | 2 | 3
DECEMBRE
2021

2
décembre
2021

“ALL INCLUSIVE”

AVEC LES SESSAD



© Laurent CABRIT

BORDEAUX
PALAIS 2 L'ATLANTIQUE

14^e

JOURNÉES NATIONALES DES SESSAD

Atelier 4

Tous à l'école



Atelier 4 : Tous à l'école

- ◆ **Jean-François Lafont, Conseiller technique « élèves en situation de handicap » de la Rectrice de Bordeaux**
- ◆ **Maryline Lapeyre, Directrice Pôle Enfance-Adulte APF 24**

Animatrice : Isabelle Moreno, Directrice générale ARIMOC (64)

Rapportrice : Lucie Bordeau, CREAI Nouvelle-Aquitaine



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POUR UNE ÉCOLE PLEINEMENT INCLUSIVE

BILAN D'ÉTAPE ET PERSPECTIVES

Sommaire

1. Une augmentation constante du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés, accompagnés ou non

Quelques chiffres nécessaires au partage d'un diagnostic actualisé :

Des données nationales

Des données académiques

2. Une école qui s'organise... Des réussites mais aussi des difficultés, identifiées et travaillées

De réelles avancées : modes de scolarisation diversifiés (ULIS, Unités d'Enseignement, stratégie autisme...) ; déploiement des PIAL ; professionnalisation des AESH

Des difficultés, identifiées (freins culturels, malentendus et stratégies inefficaces...)

3. Un accompagnement nécessaire de la communauté éducative

Un plan de formation ambitieux et pluri-catégoriel

De nouvelles ressources pédagogiques

Une démarche qualité engagée

4. Un partenariat renforcé pour s'assurer de la qualité et trouver des solutions pour...

Mieux accueillir et informer les familles

Améliorer l'efficacité du service rendu aux usagers grâce à de nouvelles instances

Expliciter plus rigoureusement les rôles et responsabilités de chacun des partenaires de l'école (enseignants, enseignants spécialisés, AESH, partenaires du secteur médico-social, éducateurs, médecins...). Qui fait quoi et à quel niveau dans le parcours d'un élève ?

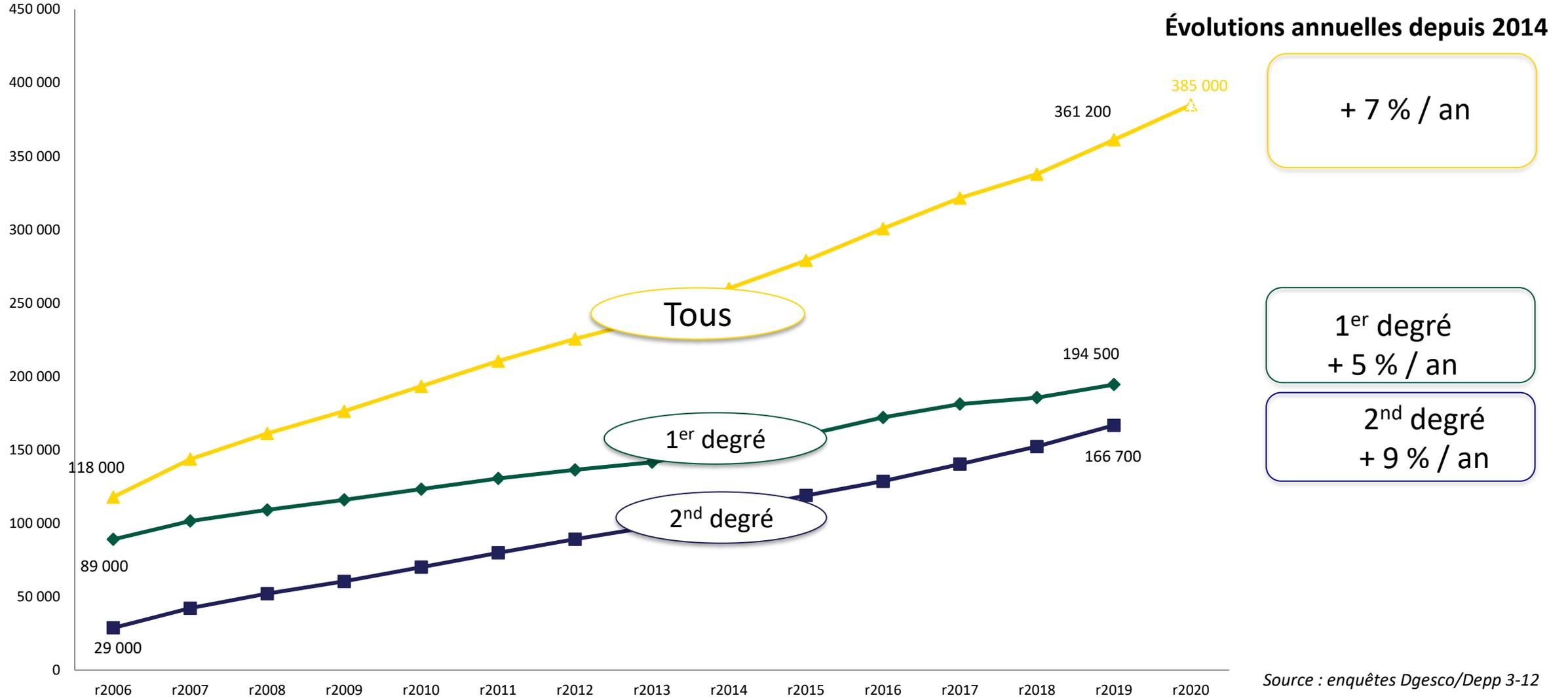
- consolider le réseau d'EMA dans notre académie pour travailler en complémentarité avec les partenaires de soin



1. Une augmentation constante du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés, accompagnés ou non

Quelques données chiffrées

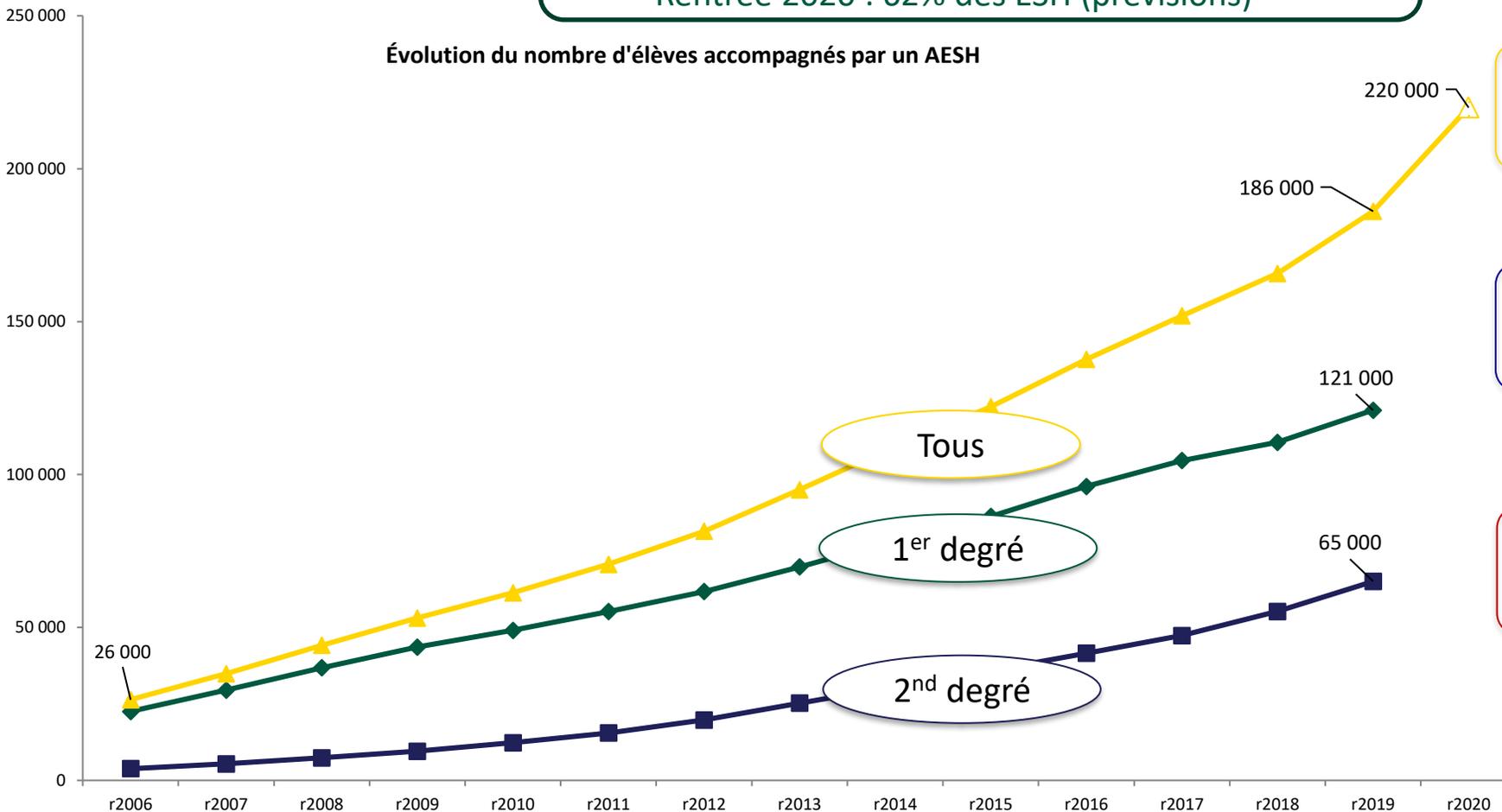
Évolution des effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire



Source : enquêtes Dgesco/Depp 3-12

Évolution des effectifs d'élèves accompagnés par un AESH

Des **notifications** en forte évolution
Rentrée 2019 : 55% des ESH
Rentrée 2020 : 62% des ESH (prévisions)



Évolutions r2019/r2018

Estimation
r2020/r2019

Total
+ 12 %

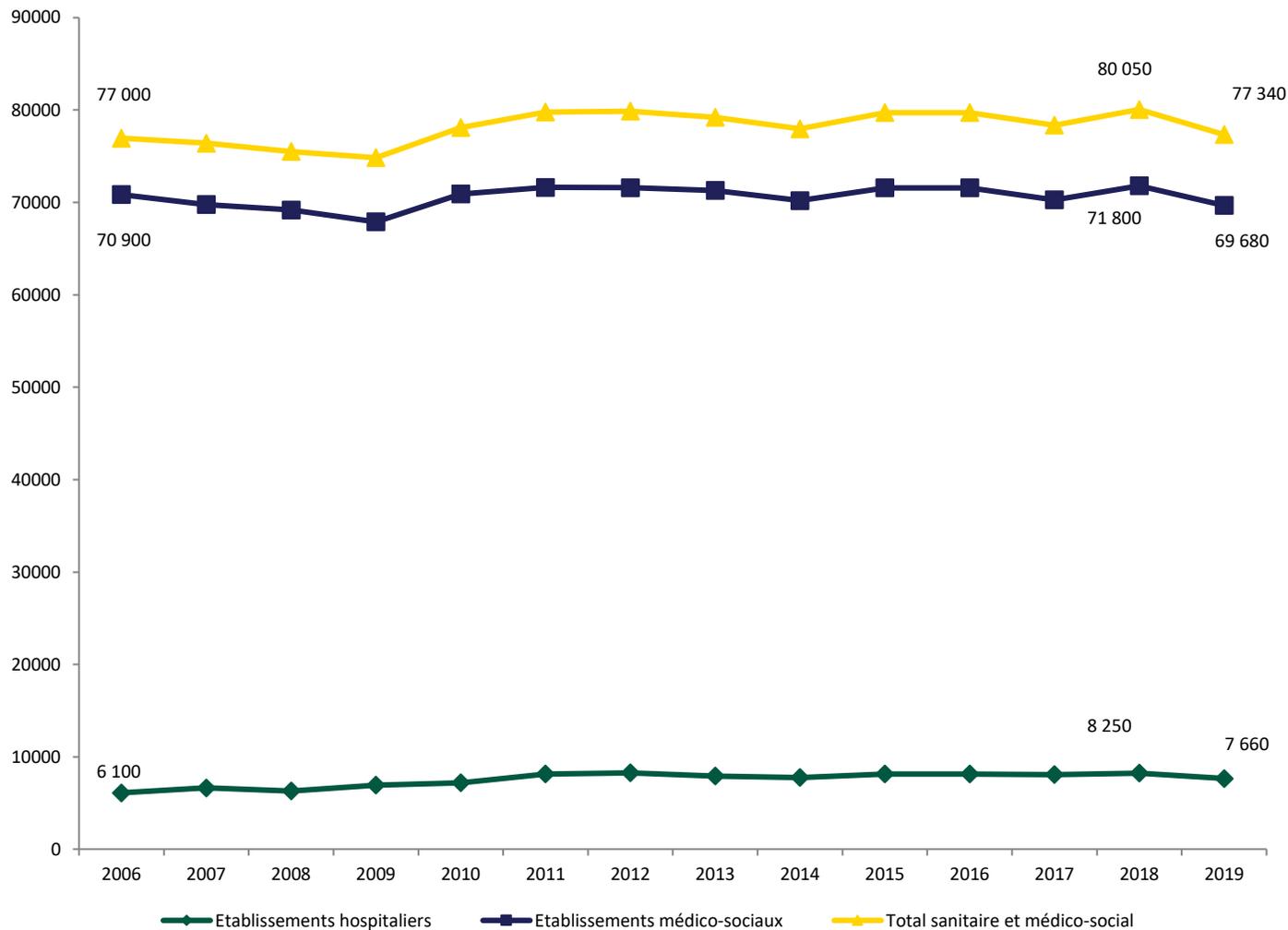
Total
+ 18 %

1^{er} degré
+ 9 %

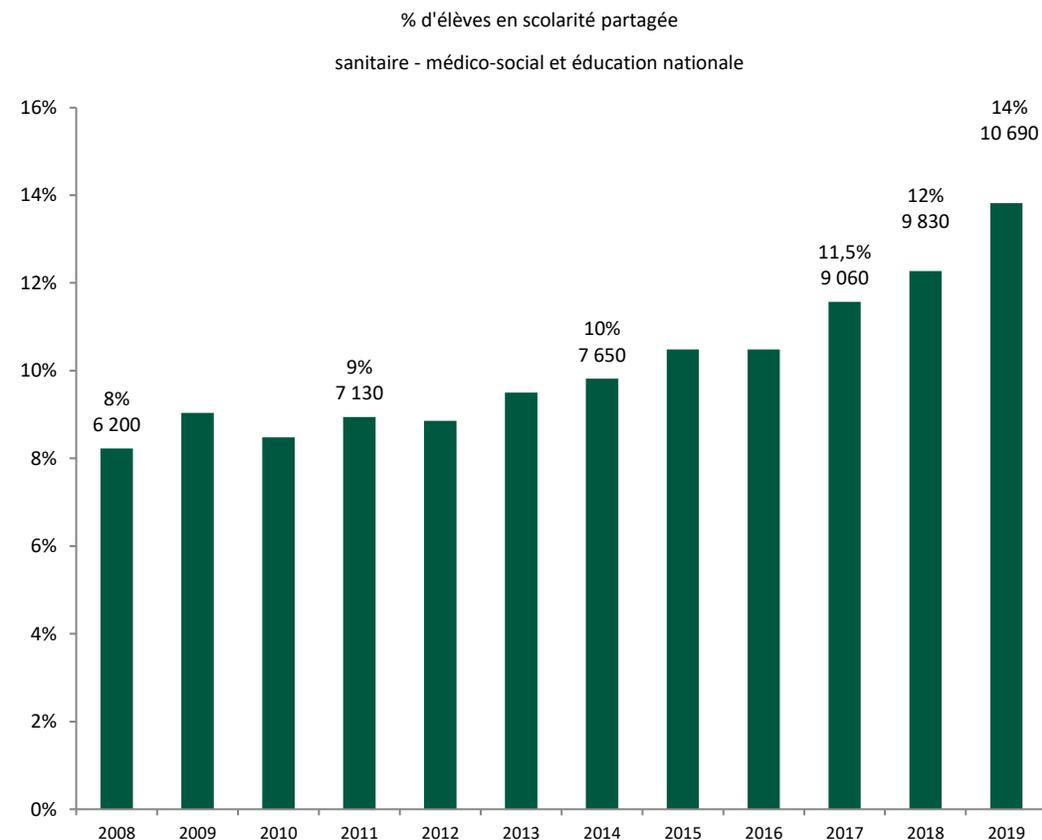
2nd degré
+ 18 %

Source : enquêtes Dgesco/Depp 3-12

Nombre d'élèves en établissements sanitaires et médico-sociaux



Part de scolarisation partagée
en augmentation



Source : enquête Depp 32

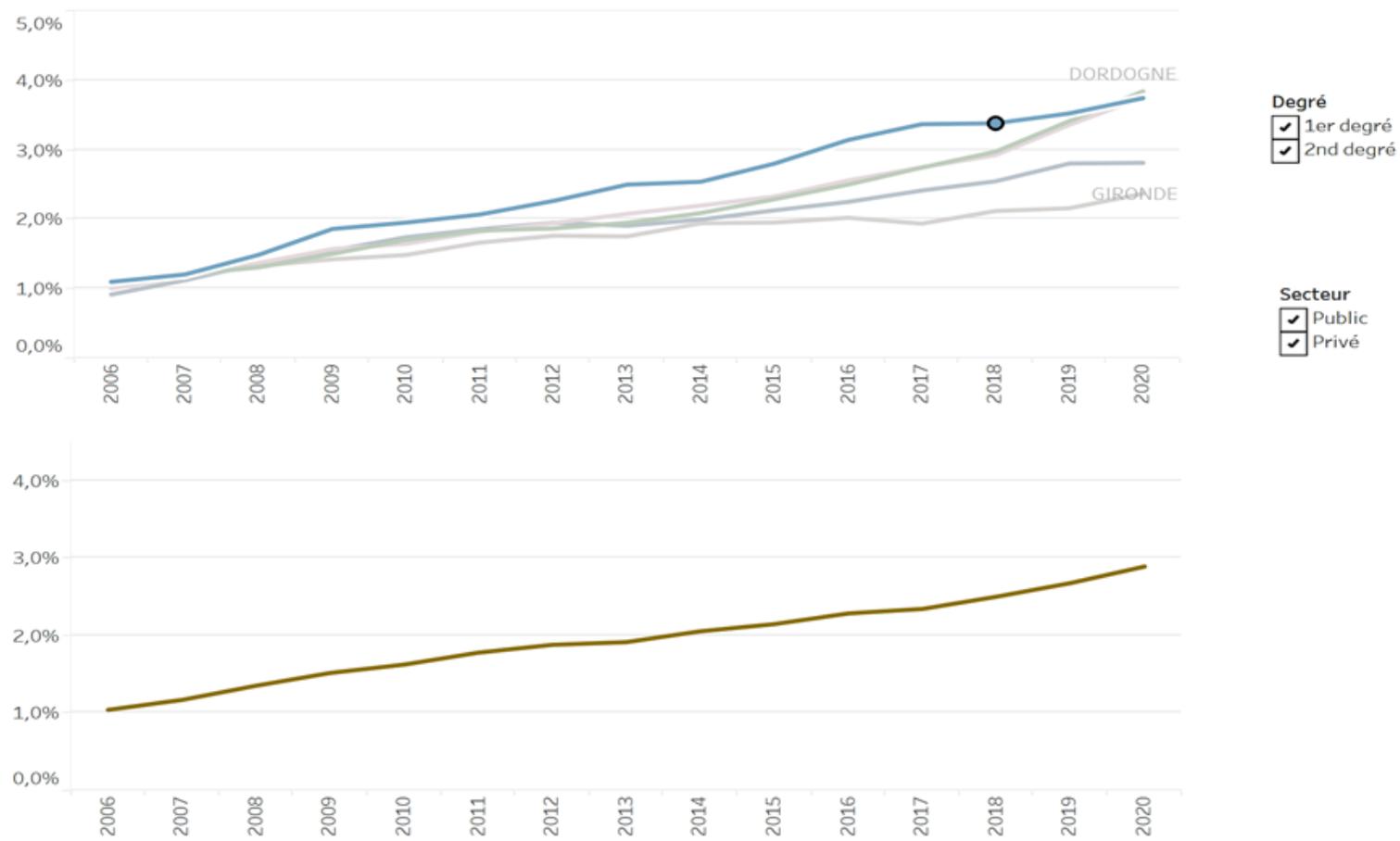
Tableau de bord du handicap

DGESCO B12
DGESCO A1-3

Les élèves en situation de handicap

Evolution de la part d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire (hors post-bac)

Académie
BORDEAUX



	Nombre total d'élèves en situation de handicap en milieu ordinaire		
	Total esh Rentrée 2020 source 3/12	Total esh Rentrée 2021	Evolution 2020 - 2021 en %
Dordogne	2 231	2 549	14%
Gironde	6 727	8 381	30%
Landes	2 482	2982	20%
Lot et Garonne	1 985	2 050	3%
P. Atlantiques	3 147	3 150	0%
total	16 572	19112	+15%

Un constat :

En 2021, **dans toutes les classes**, de l'école maternelle à l'université, les professeurs accueillent des élèves dits « à besoins particuliers » et sont amenés à réfléchir, concevoir et mettre en œuvre de nouvelles pratiques.

A photograph of two young children, a boy and a girl, sitting at a desk in a classroom. The boy in the foreground is wearing a light green shirt and is smiling, looking towards the right. The girl behind him is wearing a pink shirt and is also looking to the right. The background is slightly blurred, showing other students and classroom furniture.

2. Une école qui s'organise...

Des réussites mais aussi des difficultés, identifiées et travaillées

De réelles avancées

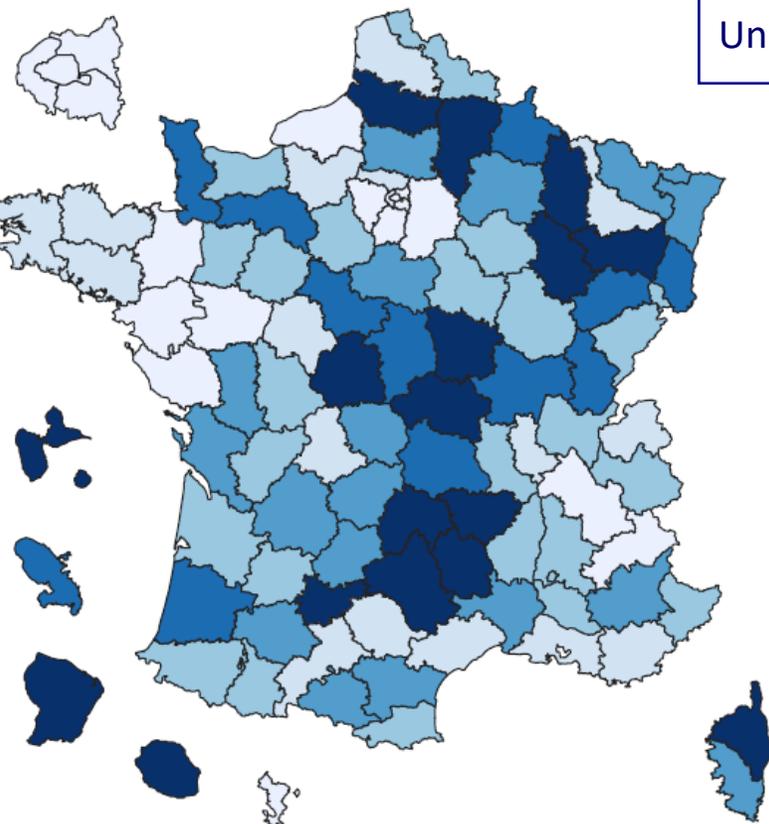
Des modes de scolarisation diversifiés et nombreux pour garantir le parcours des élèves (ULIS, Unités d'Enseignement, stratégie autisme...)

Un déploiement des PIAL qui entre dans sa phase qualitative

La professionnalisation des AESH

Carte des dispositifs ULIS

ULIS rentrée 2019



9 239 ULIS

367 ULIS supplémentaires
Un territoire mieux couvert

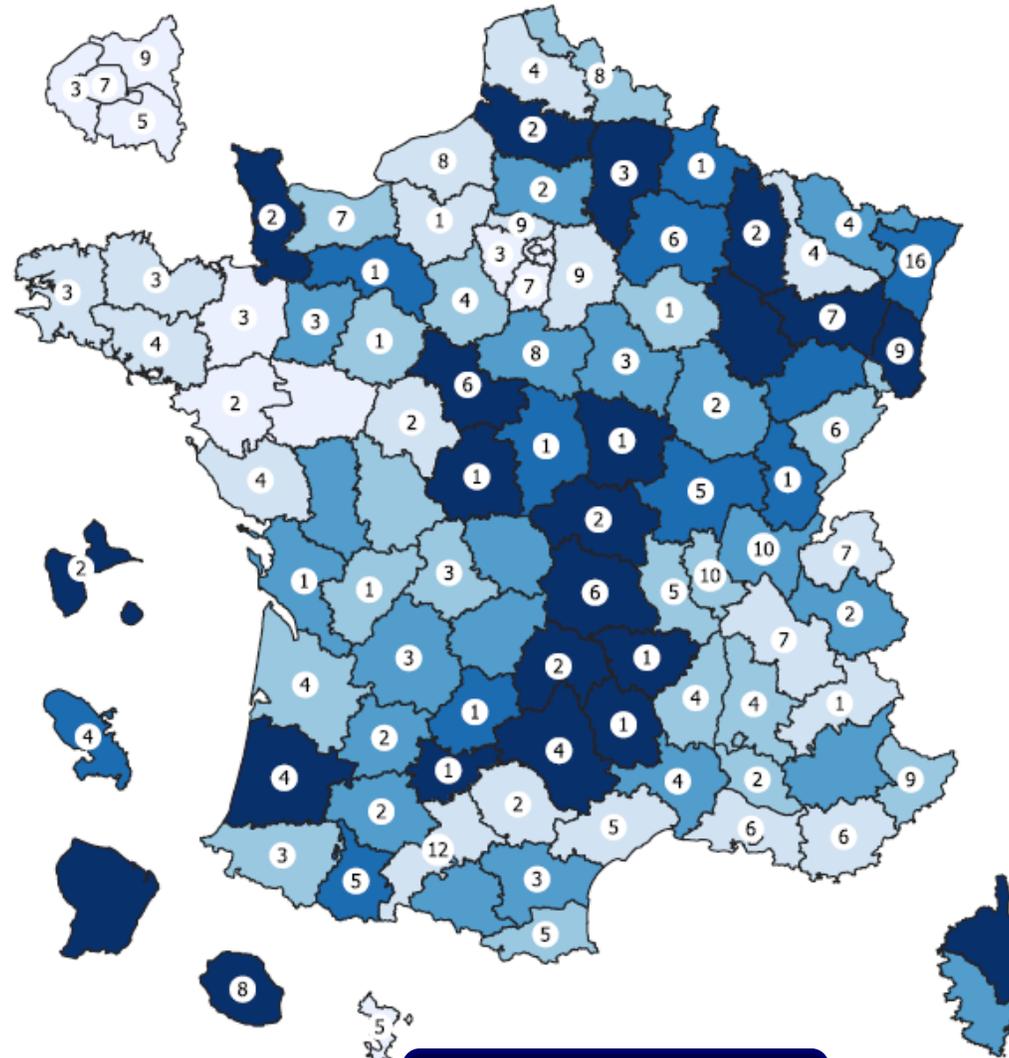
Ratio : Nb d'ULIS pour 100 000 élèves

- 40 - 60
- 60 - 70
- 70 - 80
- 80 - 90
- 90 - 100
- Plus de 100

3 Étiquettes : nombre d'ULIS créées rentrée 2020

ULIS rentrée 2020

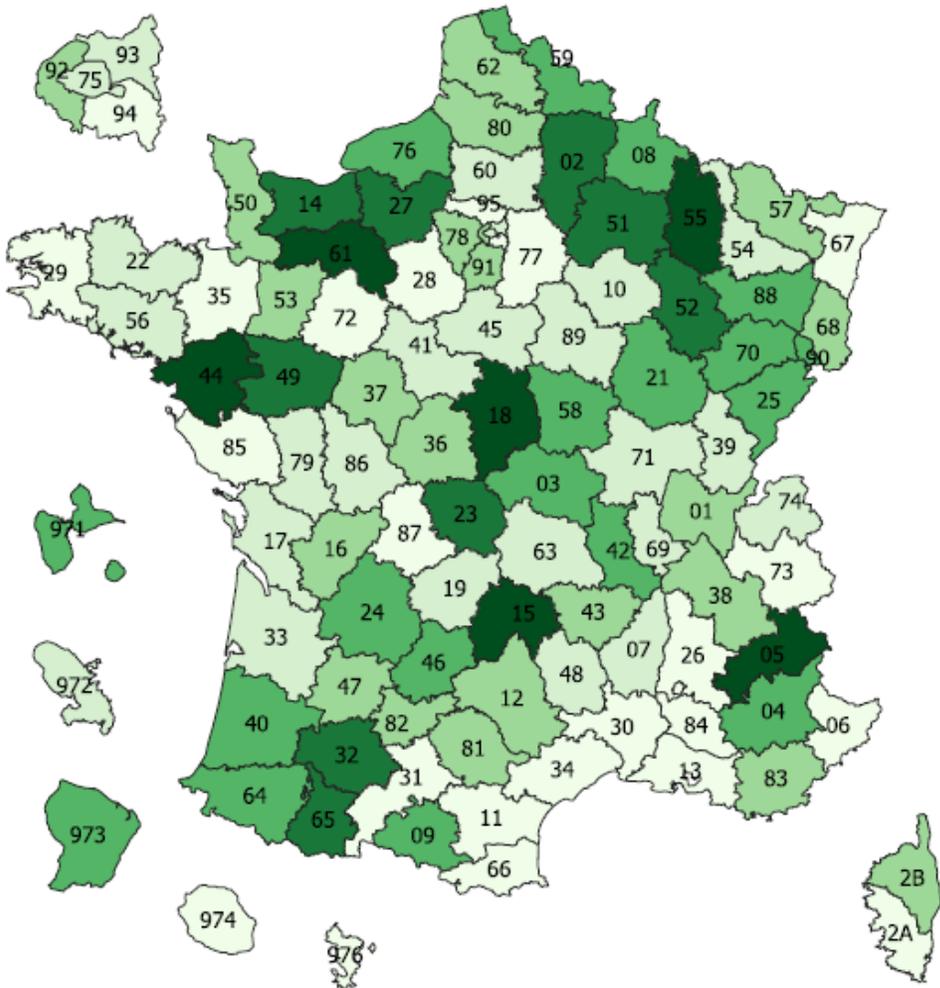
Couverture du territoire et nombre de créations



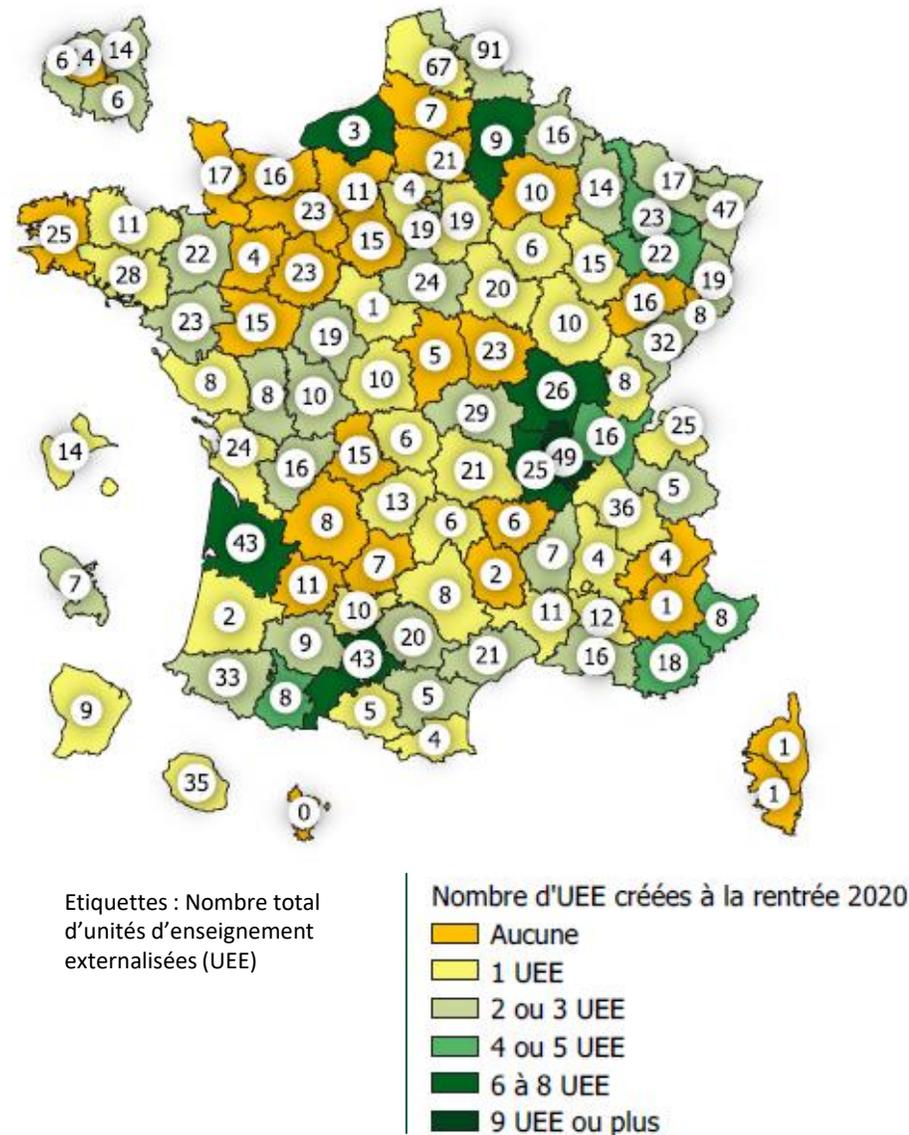
9 606 ULIS

Les unités d'enseignement UE et UEE

La répartition des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux (UE)



Nombre d'unités d'enseignement externalisées (UEE)

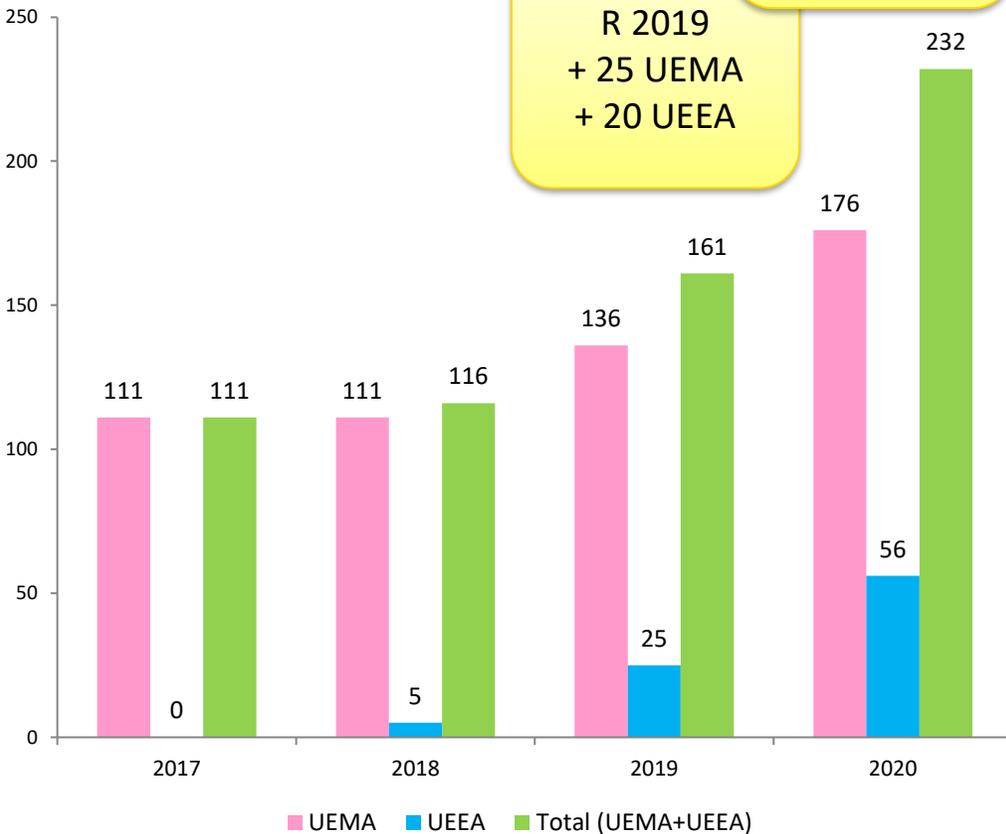


Source : Enquête spécifique octobre 2020

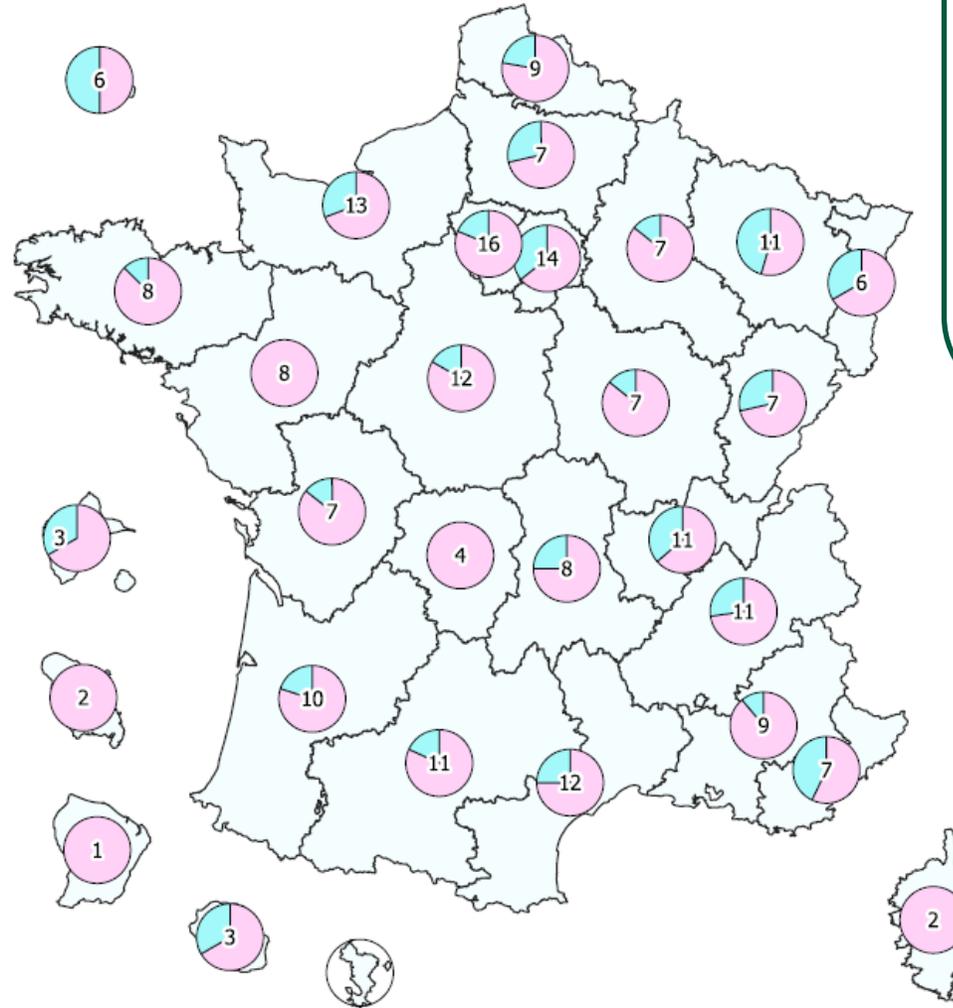
Création des unités d'enseignement autisme

Nombre d'unités d'enseignement autisme

- Maternelle : UEMA
- Élémentaire : UEEA ou DAR (dispositifs d'autorégulation)



Répartition des UE externalisées TSA
Rentrée 2020



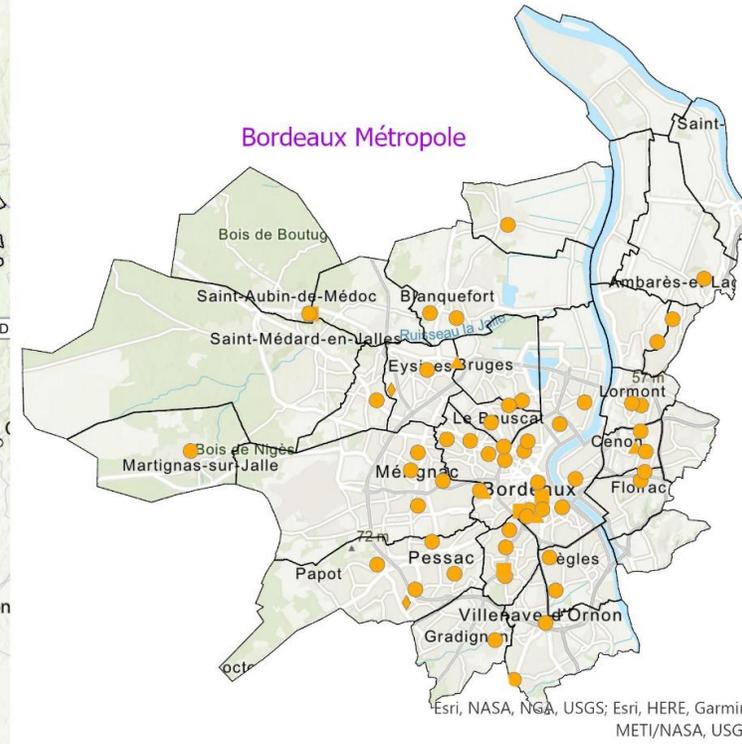
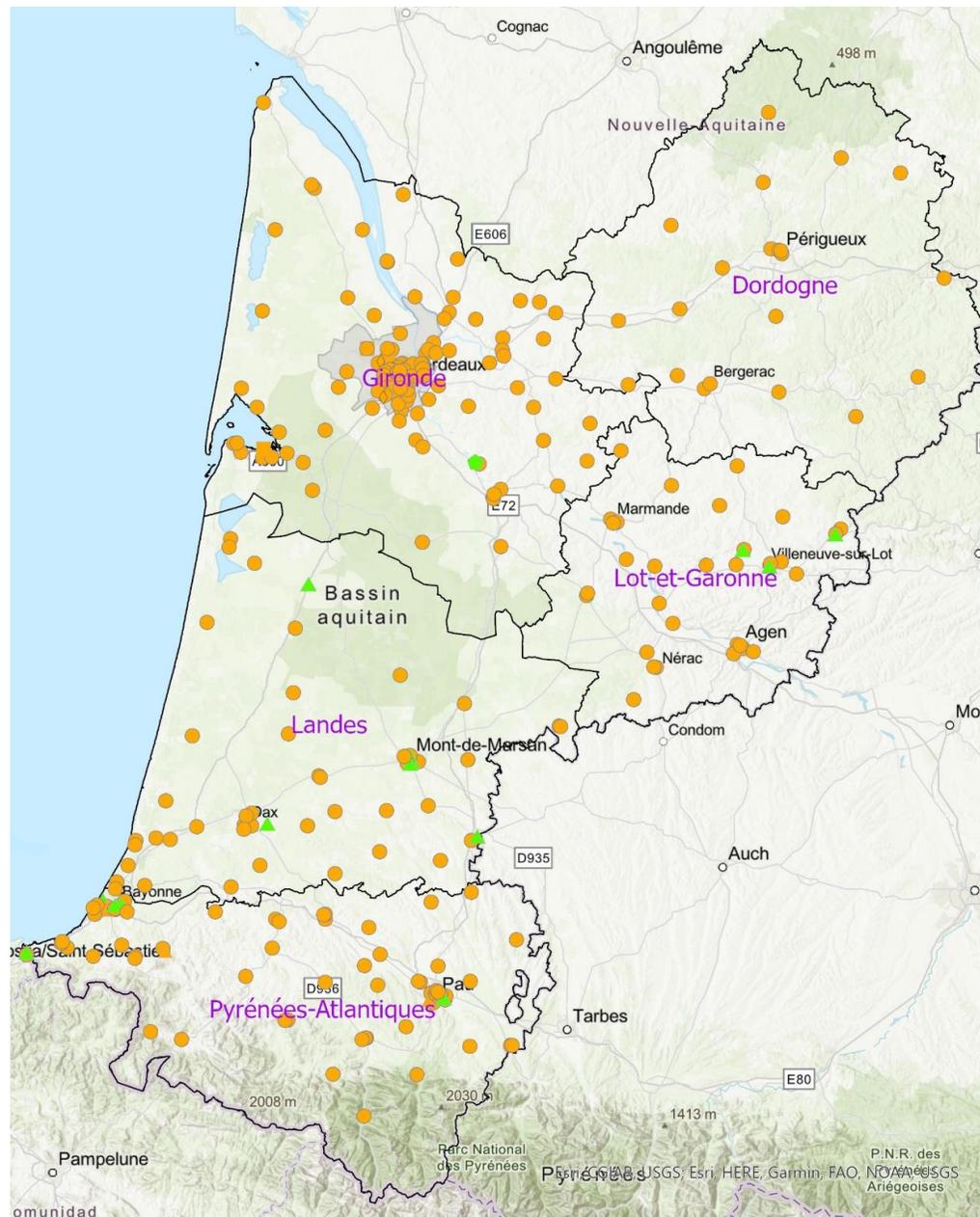
Objectifs rentrée 2020
dépassés

Objectifs rentrée 2021 :
+ 50 UEMA
+ 35 UEEA-DAR

répartition des UE TSA
■ Effectifs totaux UEMA + UEEA
■ UEMA
■ UEEA

Création de 101 postes de professeurs ressources TSA (R 2019 et R 2020)

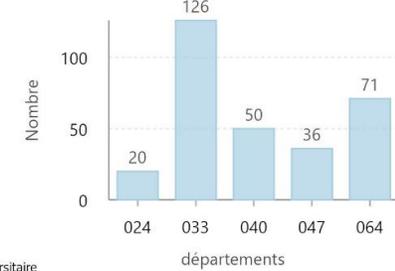
Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) dans l'académie de Bordeaux - année scolaire 2021-2022



Implantation des PIAL (têtes de PIAL selon le type d'établissement)

- collèges
- LEGT
- ▲ LP
- ◆ EREA
- ★ IEN
- ▲ écoles

Nombre de PIAL par département



La professionnalisation des AESH

Un **service** dédié à la gestion des ressources humaines

Un **pilotage de la politique** de recrutement, d'emploi et de gestion des AESH

Une **gestion qualitative** des AESH en lien avec la circulaire n° 2019-090 du 5-6-2019

Rentrée 2021 dans
l'académie de
Bordeaux :
79 AESH référents

Des AESH référents – pairs experts

Missions et conditions de désignation des AESH référents

- ✓ Arrêté du 29 juillet 2020 relatif aux missions et aux conditions de désignation des accompagnants des élèves en situation de handicap référents prévus à l'article L. 917-1 du code de l'éducation
- ✓ L'AESH référent apporte aide et soutien aux AESH exerçant dans un secteur géographique défini par l'autorité compétente.

Une indemnité de fonctions de 600 euros bruts annuels

- ✓ décret n° 2020-1287 du 23 octobre 2020 et arrêté du 23 octobre 2020

En 2021-2022 : consolider la formation des d'AESH référents

**Des difficultés, identifiées (freins culturels,
malentendus et stratégies inefficaces...)**

1. En interne, le principal frein à l'école inclusive est culturel

Héritière d'une longue histoire, notre école persiste à faire entrer les élèves dans une norme, leur demandant de renoncer à leur singularité et les contraignant à répondre aux attentes présumées de l'institution.

Corollaire : les représentations sur ce qu'est un (bon) élève sont encore très ancrées chez nombre de professeurs.

Les professeurs travaillent ainsi dans leur grande majorité à **élaborer des stratégies de remédiation** pour que dans leur enseignement, les besoins particuliers des élèves puissent disparaître... **et ça ne marche pas**. Un élève à besoins particuliers demeure singulier, avec des besoins spécifiques qui doivent être compensés quotidiennement dans une logique pédagogique visant à **anticiper leurs difficultés d'apprentissage**.

2. Un malentendu et beaucoup de malheur...

« Puisqu'on vous dit qu'il faut différencier davantage... »

Un évident malentendu sur le mot de différenciation. Une prescription souvent plus dogmatique qu'explicitée et réfléchie.

Une injonction qui fait plonger le plus grand nombre d'enseignants dans le doute et contribue à leur faire intégrer un réel sentiment d'incompétence.

Chercher à adapter les actions de l'école "au plus près des singularités de l'élève et à leur répondre de manière différenciée" est une utopie, souvent contre productive.

Cette approche individualiste de l'inclusivité augmente la charge pesant sur les épaules des enseignants et génère la tentation du recours à des mesures séparatives pour se préserver (externalisation des difficultés et médicalisation trop systématique des solutions proposées aux familles : orthophonie, psychologie, reconnaissance de handicaps...)

L'École inclusive doit renoncer à la prétention de proposer des solutions individualisées en réponse aux besoins singuliers d'un nombre important d'élèves.

En revanche... il lui revient de **construire des « plans inclinés » cognitifs variés** qu'emprunteront les élèves pour apprendre. Résumons :

Remédier, ça ne marche pas

Individualiser, c'est impossible

Rendre les apprentissages accessibles à tous... c'est l'objectif. Et cela devient de nouveau passionnant !

3. Une double nécessité :

- Accompagner les enseignants dans leur passage ...

d'une logique d'aménagement ou d'adaptation **a posteriori** de leur enseignement

à la réelle accessibilité **a priori** de celui-ci

- **Restaurer le sentiment de compétence** des professeurs.

Un enfant apprend à lire **en classe**, en interaction avec ses pairs et par la médiation experte d'un enseignant. Un enfant n'apprend pas à lire avec l'orthophoniste dont les missions et responsabilités sont d'une toute autre nature.

3. Un accompagnement nécessaire de la communauté éducative

- un plan de formation ambitieux et pluri catégoriel
- de nouvelles ressources pédagogiques
- une démarche qualité engagée



Des ressources de qualité : un enjeu de continuité pédagogique

- Plateforme **Cap école inclusive** ouverte à tous depuis mars 2020



45 000 utilisateurs

- **De nouvelles ressources en cours de publication**
 - ✓ 50 nouvelles fiches pédagogiques (au total 120 fiches)
 - ✓ des films d'animation
 - ✓ des ressources pour l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes



éduscol POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Informier et accompagner les professionnels de l'éducation

Des ressources pour les enseignants, les AESH, les familles

Rubriques

école inclusive et continuité pédagogique

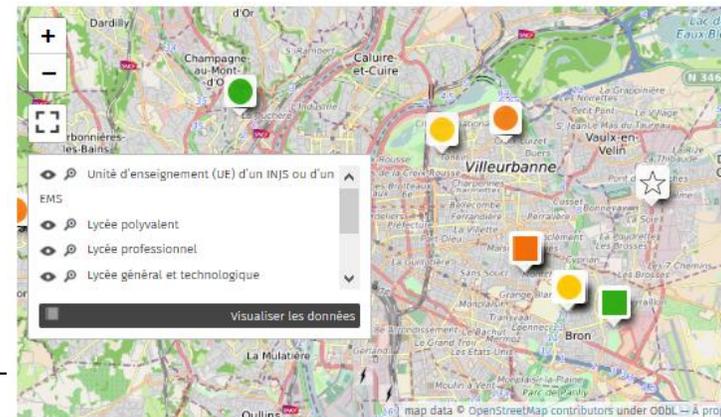
15 000 pages
consultées depuis
mars 2020

45 000 pages
consultées depuis
mars 2020

education.gouv.fr

Nouveauté : la cartographie des lieux de scolarisation des jeunes sourds

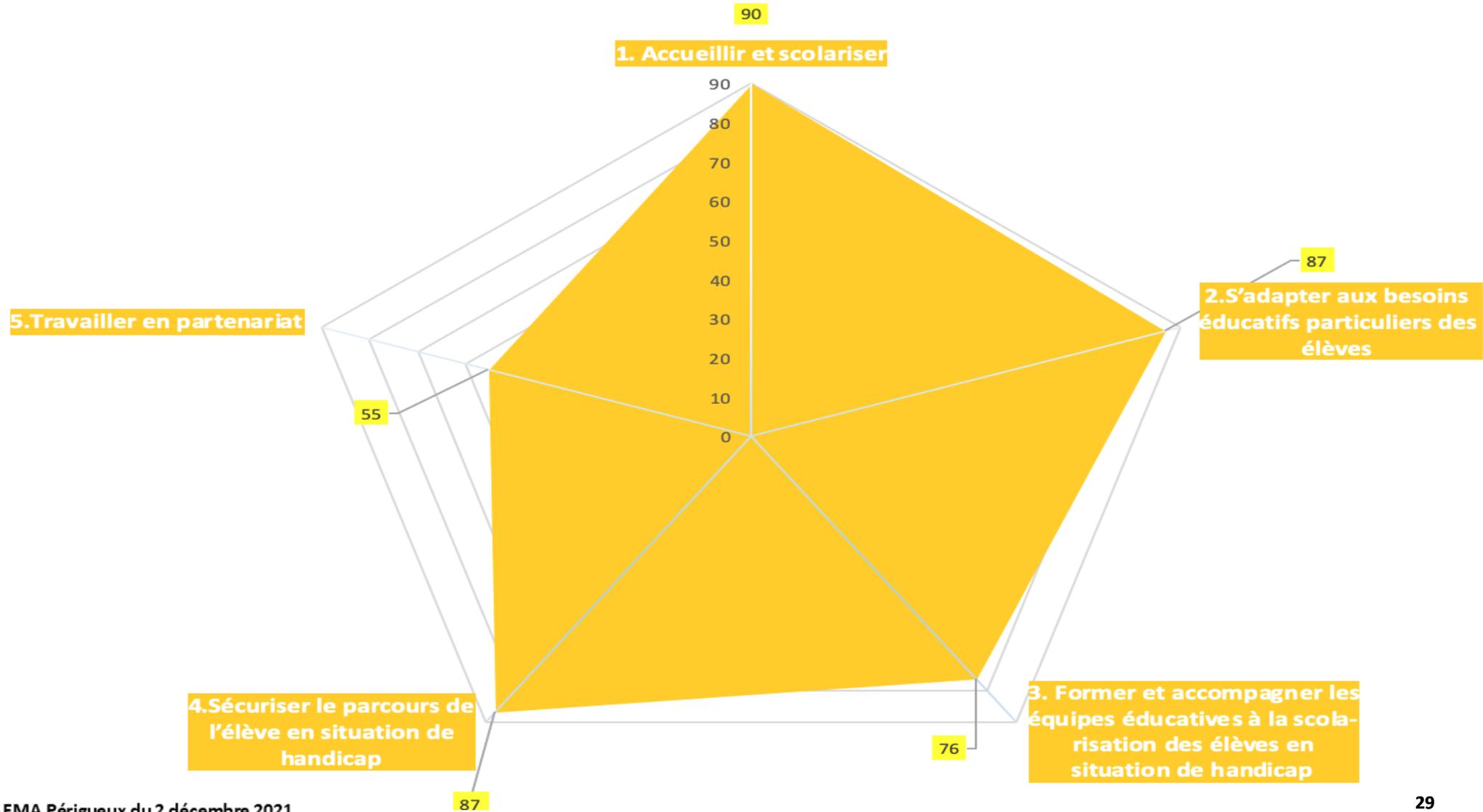
**LIEUX AVEC UN DISPOSITIF DE SCOLARISATION POUR LES JEUNES
SOURDS OU MALENTENDANTS**



Légende

- ☰ Afficher ou masquer les éléments par niveau scolaire
- Pôle d'enseignement des Jeunes Sourds (PEJS)
- Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)
- ◆ Unité d'enseignement externalisée (UEE)
- ☆ Unité d'enseignement (UE) d'un INJS ou d'un EMS

L'évaluation de la qualité commence à se mettre en place



4. Un partenariat renforcé pour s'assurer de la qualité et trouver des solutions

- mieux accueillir et informer les familles
- améliorer l'efficacité du service rendu aux usagers grâce à de nouvelles instances
- expliciter plus rigoureusement les rôles et responsabilités de chacun des partenaires de l'école (enseignants, enseignants spécialisés, AESH, partenaires du secteur médico-social, éducateurs, médecins...). Qui fait quoi et à quel moment du parcours d'un élève ?
- consolider le réseau d'EMA dans notre académie pour travailler en complémentarité avec les partenaires de soin

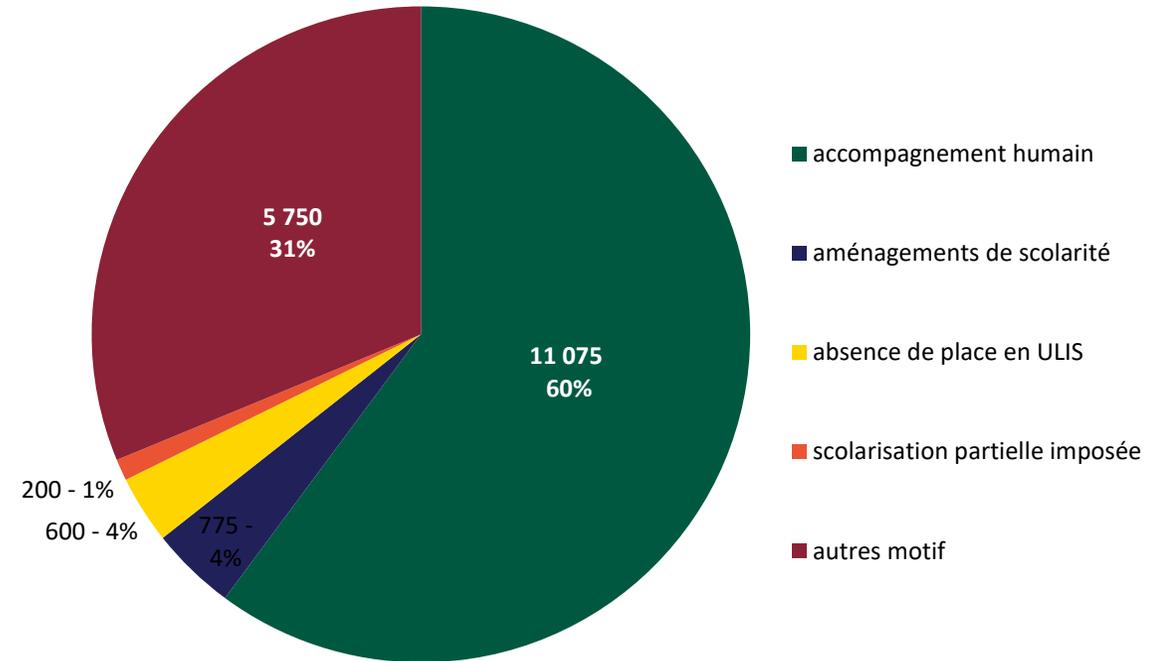
L'accueil et l'information des familles

0 805 805 110 NUMÉRO NATIONAL VERT UNIQUE

- Cellule **nationale** Aide handicap école
Plus de 6 000 saisines au 13/10
- Cellules **départementales**
plus de 18 500 saisines au 13/10
dont 5 000 reçues via le numéro unique

88% des saisines traitées dans les délais

Motifs des saisines de la cellule d'accueil au 13/10



L'entretien de rentrée enseignant / AESH / famille

Au 13/10, retours de $\frac{3}{4}$ des académies : **33 000 entretiens**

Source : Enquête suivi de la rentrée de l'école inclusive au 13/10

Deux nouvelles instances

Le comité départemental de suivi de l'école inclusive * Articles D. 312-10-13 et 10-13-1 code éducation

- lieu d'échange et de communication autour des stratégies mises en place dans les départements
- une **organisation collégiale** entre **académies et ARS**

Depuis 2020, un comité dans tous les départements

La Commission d'affectation spécifique

« Ne laisser aucun élèves sans solution de scolarisation »

- une coopération essentielle avec le médico-social pour des solutions partagées
- **pilotage par l'IEN ASH**
- une communication renforcée avec les partenaires et les familles

Depuis 2020, une commission créé dans chaque département

Qui fait quoi ? Rôles et missions de chaque partenaire et démarches appropriées.

F00 SOMMAIRE FICHES OUTILS

POUR COMPRENDRE LA PERTURBATION SCOLAIRE | POUR S'INTERROGER SUR SA PRATIQUE

POUR CONNAÎTRE LES INSTANCES | POUR CONNAÎTRE LES PROCÉDURES

F1 Les difficultés de comportement	F2 Les troubles du comportement	F4 Les besoins fondamentaux de l'élève
F8 Motivation - élève		
F5 Les gestes professionnels	F6 Construire une grille d'observation	F15 Outil d'aide à l'analyse d'une situation
F16 Qualit'ud	F17 Aider pour l'amélioration du climat scolaire	F18 Aider en didactique - Sténopélie
F19 Le pédagogie de l'apôcrite	F20 Les facteurs facilitant l'attention	F21 Dépersonnaliser la règle
F23 Développer l'empathie à l'école	F24 Le « nourrissage culturel »	
F3 La confiance professionnelle	F7 Vies d'école seule	F9 L'équipe éducative
F10 L'ESM	F11 Le pôle ressource	F22 Règlement intérieur
F12 La cellule départementale	F14 Collaborer avec les parents	F13 Phases d'aménagement de la scolarité
	F25 Prévention de crise	

Service Ecole Inclusive- 33 | Guide d'aide à la prise en compte de la perturbation scolaire | Juin 2020

F11 PÔLE RESSOURCE Instance du 1^{er} degré

Circulaire de 18.08.2014

Adopter, renforcer et soutenir les équipes pédagogiques de toutes les écoles de la circonscription dans la prise en compte d'un élève à besoins particuliers.

Missions par l'EN (pour) :

- Compléter les actions préconisées suite à l'équipe éducative et dans les différents postes
- Accompagner les équipes en termes de formation et d'outillage
- Travailler le lien avec la famille
- Soutenir les collègues

Composition :

- IEE
- Conseiller pédagogique
- Psy EN
- Médecin EN
- Maître à dominante pédagogique (ADP)
- Maître à dominante pédagogique (ADP)

Actions :

- Solliciter du directeur d'école qui contacte son :
- Psy EN
- Conseiller pédagogique

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est l'une des composantes du pôle ressource. Placé sous l'autorité et la responsabilité de l'EN, le RASED est constitué de l'ensemble des enseignants chargés des aides spécialisées et des psychologues scolaires qui exercent dans la circonscription.

Après concertation de ses membres, l'EN arrête l'organisation générale des actions préventives et des aides spécialisées de la circonscription ainsi que les priorités d'actions du RASED. Son fonctionnement et ses résultats sont régulièrement évalués.

Service Ecole Inclusive- 33 | Guide d'aide à la prise en compte de la perturbation scolaire

F12^a LA CELLULE DÉPARTEMENTALE 1^{er} DEGRÉ

PROCÉDURES POUR LE SUIVI D'UN ÉLÈVE À BESOINS PARTICULIERS/SPECIFIQUES

1- ÉQUIPE ÉDUCATIVE → SITUATION ÉCOLE

2- PÔLE RESSOURCE → SITUATION NON ÉCOLE

3- ÉQUIPE DE SUIVI DE SCOLARISATION → SITUATION ÉCOLE

4- CELLULE DÉPARTEMENTALE pour le suivi des élèves à besoins particuliers → SITUATION ÉCOLE

MISSION : Répondre aux besoins des équipes face à une situation difficile particulière. Appuyer l'action des IEN de circonscription suite à l'intermission du pôle ressource. Activer des liens efficaces pour répondre à une situation de crise.

COMPOSITION : Chargé de mission cellule, IEN - SEI, CPC Cellule, Service médical, Réseau MDPH, Psy EN, Conseiller pédagogique, Coordinateur PIAL.

Service Ecole Inclusive- 33 | Juin 2020

F12^b LA CELLULE DÉPARTEMENTALE 2nd DEGRÉ

PROCÉDURES POUR LE SUIVI D'UN ÉLÈVE À BESOINS PARTICULIERS/SPECIFIQUES

1- GROUPE PRÉVENTION DÉROGATION SCOLAIRE → SITUATION NON ÉCOLE

2- ÉQUIPE ÉDUCATIVE → SITUATION ÉCOLE

3- ÉQUIPE DE SUIVI LA SCOLARISATION → SITUATION ÉCOLE

4- CELLULE DÉPARTEMENTALE pour le suivi des élèves à besoins particuliers → SITUATION ÉCOLE

MISSION : Répondre aux besoins des équipes face à une situation difficile particulière avec un élève relevant de la MDPH ou en voie de reconversion. Appuyer l'action des chefs d'établissement. Élaborer les conseils de discipline. Activer des liens pour répondre à une situation de crise (évaluation, accompagnement, coordination des intervenants sur le terrain).

COMPOSITION : Chargé de mission cellule, IEN - SEI, CPC Cellule, Chef d'établissement, CPE, Chargé MDD/Politique de la Vieillesse, Service DSVL, PIAL, Psy IEO, Réseau MDPH.

Service Ecole Inclusive- 33 | Guide d'aide à la prise en compte de la perturbation scolaire | Juin 2020

F4 ÉQUIPE MOBILE D'APPUI MÉDICO-SOCIAL (EMA)

EMA est un dispositif médico-social qui s'inscrit dans le cadre de la politique nationale pour le développement de la scolarisation des élèves en situation de handicap. L'EMA est composée de professionnels du médico-social.

OBJECTIF : Renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès de l'ensemble de la communauté éducative en s'appuyant sur les expertises et les ressources existantes dans les établissements et services médico-sociaux.

MISSIONS :

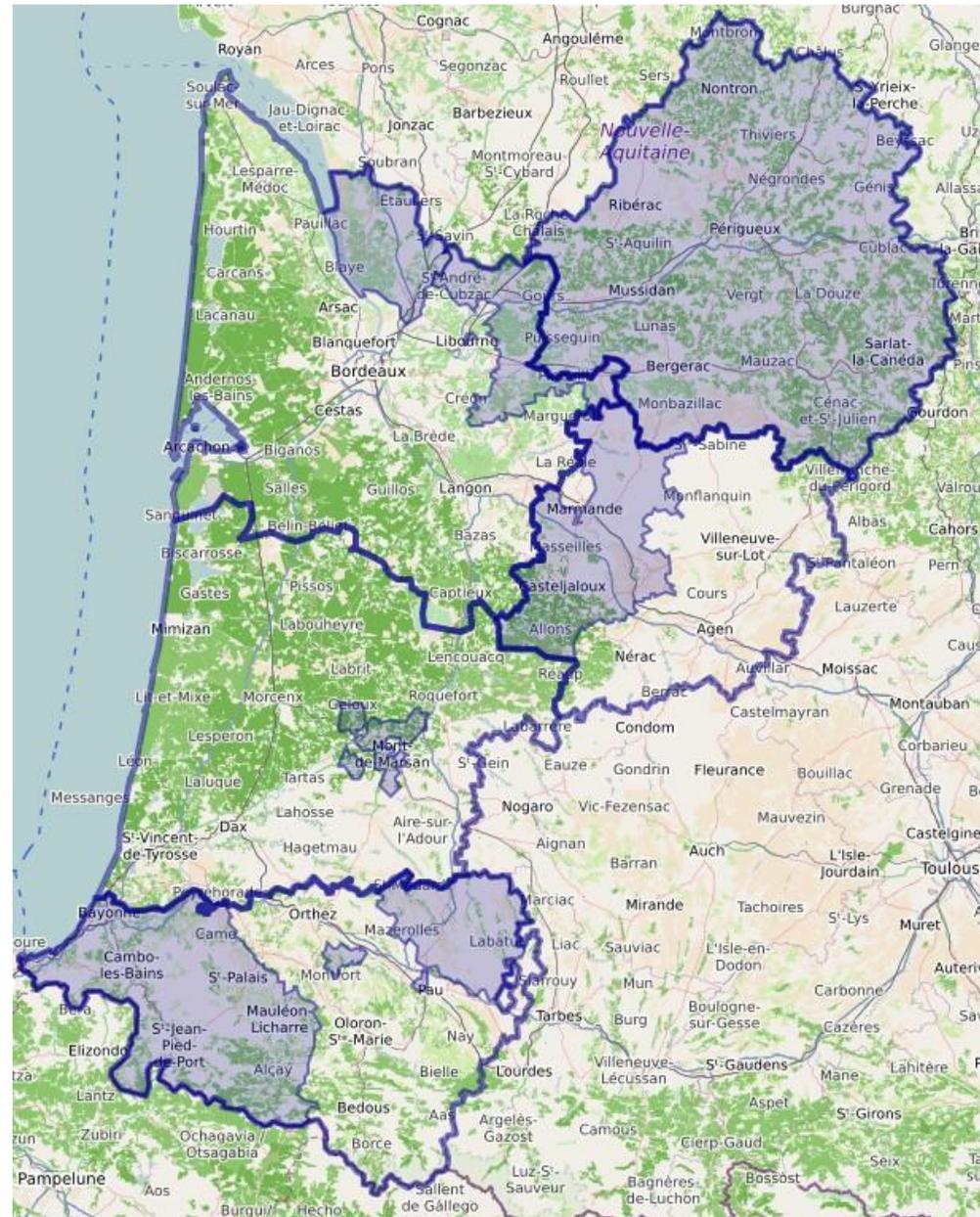
- Conseiller, participer à des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap.
- Conseiller une équipe pluridisciplinaire de MDPH.
- Sans préjuger l'évaluation postérieure, décider d'effectuer ou de provoquer une intervention préventive, selon la même approche que celle recherchée dans les Pôles de Compétence et Prestations Externalisées (PCPE), permettant le maintien de la scolarisation.
- Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile, dès lors que la situation de l'élève le nécessite, en veillant à associer les parents ou le détenteur de l'autorité parentale.
- Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile, dès lors que la situation de l'élève le nécessite, en veillant à associer les parents ou le détenteur de l'autorité parentale.

Le projet d'intervention est travaillé avec les établissements scolaires couverts par l'équipe d'une part et les ESMS du territoire d'autre part, y compris ceux intervenant d'ores et déjà dans les établissements.

La couverture territoriale et la composition de l'EMA sont laissées à la libre application de l'ARS, en fonction des missions attendues.

Service Ecole Inclusive- 33 | Juin 2020

**Une couverture des EMA à
consolider dans notre
académie, en lien avec l'ARS**



En guise de transition, 3 remarques :

- a) Nous devons sans doute prendre la précaution d'éviter de recourir – nous le faisons trop fréquemment - aux injonctions et aux prescriptions si nous souhaitons rendre ensemble notre école plus et mieux inclusive.
- b) Il est plus que jamais nécessaire d'outiller les professeurs, de les rassurer, de conforter leur identité, d'encourager leurs initiatives et d'améliorer la dimension collective des réponses pédagogiques qu'ils mettent quotidiennement en œuvre dans les classes.
- c) On enseigne ce que l'on est. La relation personnelle de tout enseignant à un idéal, celui qui vise à permettre à tout enfant, à tout jeune d'accéder pleinement aux apprentissages, à son rythme et dans un climat favorisant l'épanouissement ne se décrète pas. Cette démarche complexe et exigeante met concrètement à l'épreuve chacun d'entre nous dans sa mise en pratique des valeurs fondamentales enseignées à l'école de la république.

EMA 24

EQUIPE MOBILE D'APPUI MEDICO-SOCIAL POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP



www.apf-francehandicap.org





EQUIPE MOBILE D'APPUI MEDICO-SOCIAL POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Genèse du projet : Préfiguration des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation - Circulaire du 14/06/2019

Finalités :

« ... renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès des professionnels de la communauté éducative en s'appuyant sur les expertises et les ressources existantes dans les ESMS... »

« L'équipe mobile ne doit pas se substituer aux professionnels et doit pouvoir intervenir sur les prestations d'appui indirectes »

Objectifs :

- 1) Conseiller et participer à des actions de sensibilisation notamment dans le cadre de l'école inclusive pour les professionnels des établissements scolaires accueillant des élèves en situation de handicap ;*
- 2) Apporter appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap, qu'il bénéficie ou non d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH), étant entendu que l'équipe mobile n'intervient pas en substitution d'un AESH ;*
- 3) Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile ;*
- 4) Conseiller une équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH.*

Champs d'intervention :

« Les établissements scolaires concernés : enseignement publics et privés sous contrat de la maternelle au secondaire »

Cahier des charges du projet : Circulaire du 21/05/2021



Contexte de mise en place de l'Equipe Mobile d'Appui (EMA) :

- Dispositif s'inscrivant dans une démarche globale d'évolution du secteur médico-social
- Objectifs : améliorer la scolarisation des enfants en situation de handicap au regard du déploiement des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL)
- Moyens : assurer l'expertise et l'accompagnement du secteur médico-social auprès des établissements scolaires et de la communauté éducative.



EMA 24

chronologie et déploiement

- **Juin 2019 : Appel à candidature ARS** pour le portage d'une équipe mobile expérimentale d'appui à la scolarisation
- **Juillet-Novembre 2019 : Groupe de travail pour proposer un projet** (AOL-APF France handicap-Fondation de l'Isle-UGECAM en lien avec l'Education Nationale et l'ARS)
- **Décembre 2019 : Lancement du projet** porté par APF France handicap en partenariat avec l'AOL, l'UGECAM et la Fondation de l'Isle : préfiguration pour le territoire du « grand Périgueux », retenu par l'ARS et l'Education Nationale
- **Janvier 2020 : Crédit EMA accordé** pour 1 ETP de coordination – Recrutement coordinatrice (profil ES)
- **Février-Juillet 2020 : Nouveaux partenaires** du « grand Périgueux » : Centre d'Ailhaud Castelet-APAJH
- **Septembre-Novembre 2020 : Extension** sur l'ensemble du département et **nouveaux partenaires** du Bergercois : Papillons Blancs-APEI-ARI Le relais
- **Décembre 2020** : Sortie de l'expérimentation -> **Pérennisation du projet + crédits complémentaires** pour frais annexes
- **Janvier-Août 2021 : Nouveaux partenaires** : CAMSP-Fondation de Selves-ADSEA-ALTHEA
- **Septembre 2021 : Crédits complémentaires** EMA accordés pour 0,5 ETP de coordination – Recrutement Coordinatrice (profil Psychologue)
- **8 Décembre 2021** : Colloque organisé dans le cadre des 2 ans de l'EMA à Périgueux



Entre l'EMA et l'Education Nationale



- Pré-requis => Relation de confiance EMA/EN
- Engagements EMA => s'assurer que toutes les ressources internes à l'EN ont été mobilisées avant toute intervention si « non » inviter les demandeurs à le faire en les orientant vers les bons interlocuteurs EN
- Avantages => accord de l'EN pour que les saisines puissent se faire directement auprès de l'EMA par tout membre de la communauté éducative sans passer par la voie hiérarchique
- Bénéfices pour la communauté éducative => parole libérée, relation de confiance, facilité de saisine, rapidité de traitement

Entre l'EMA et l'ARS



- Pré-requis => Relation de confiance EMA/ARS
- Engagements EMA => Travailler dans une dynamique partenariale visant à mobiliser les ressources compétentes sur le territoire au regard de la problématique
- Avantages => Mise en valeur de la dynamique partenariale et des actions engagées qui s'inscrivent dans le cadre de la transformation de l'offre de service et de l'évolution du secteur médico-social
- Bénéfices pour la communauté éducative => dispositif à leur écoute et accompagnement de proximité avec des acteurs spécialisés dans tous les champs du handicap

Entre l'EMA et les ESMS

- Pré-requis => Connaissance des spécificités de chacun et relation de confiance EMA/ESMS
- Engagements EMA => Si un ESMS intervient auprès d'un élève, l'EMA doit s'assurer que l'ESMS n'est pas en mesure de répondre à la demande avant d'intervenir. Les sollicitations auprès des ESMS partenaires se font dans le respect des contraintes de chacun et dans une dynamique d'engagement volontaire
- Avantages => la complémentarité des partenaires permet de prendre en compte la diversité des types de handicap (mental, psychique, moteur, sensoriel, polyhandicap, traumatisé crânien, TND, troubles dys...) avec ou sans notification de la MDPH
- Bénéfices pour la communauté éducative => Réponse ajustée à la demande avec l'expertise de professionnels de terrain et possibilité de découverte sur les structures médico-sociales – Proposition de formations personnalisées en collectif ou en individuel sous couvert d'une autorisation hiérarchique





EMA 24 fonctionnement

Composition du Comité de Pilotage :

- ARS
- Education Nationale
- Directeurs porteur et partenaires
- Membre du Comité d'experts

Fréquence de réunions :

Annuelle

Relayage d'informations :

actualisées par mail autant que de besoin

Composition du Comité d'experts :

- Coordinatrices EMA APF France handicap
- Psychologue clinicienne, chargée de mission gestion des élèves à conduite troublée, ASH-DSDEN 24
- Coordinatrice départementale des PIAL et des enseignants référents DSDEN 24
- Directeur porteur EMA APF France handicap

Fréquence de réunions :

Bi-mensuelle

Echanges hors réunion:

autant que de besoin

Mode de saisine :

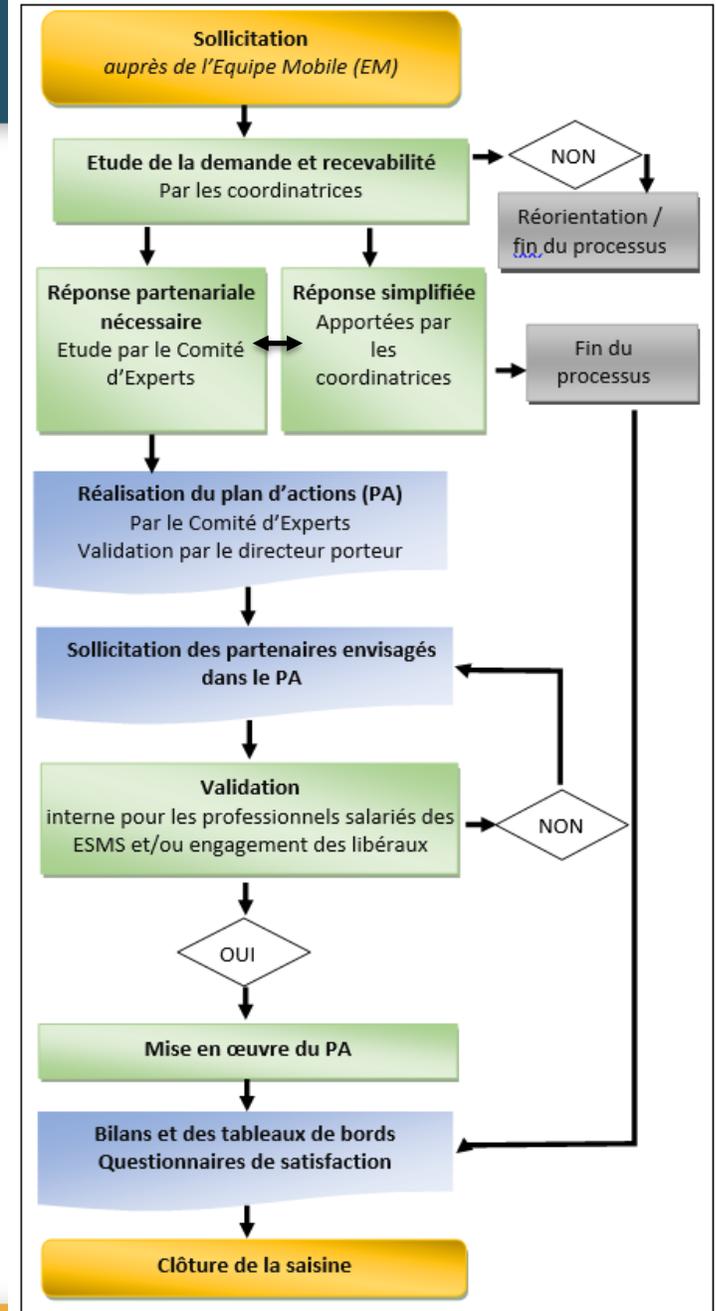
Directe auprès des Coordinatrices EMA par mail ou par téléphone

Délai de traitement :

⚠ Délais tributaires des périodes de vacances scolaires

- Réponses simplifiées : 5 jours- 1 mois
- Réponses nécessitant un plan d'action (PA) partenarial : délais de réponses variables selon le PA mis en place

PROCESSUS D'INTERVENTION DE L'EQUIPE MOBILE

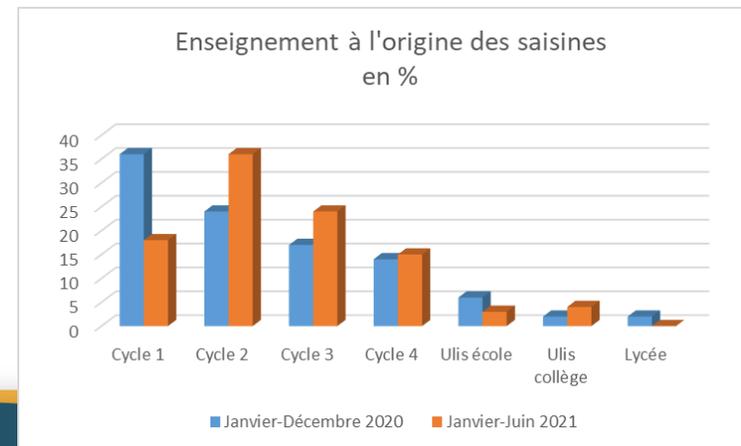
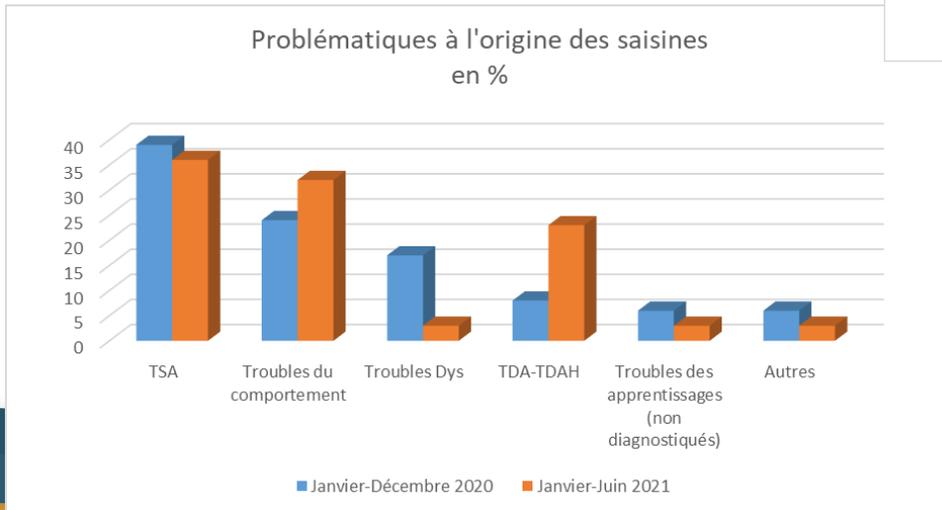
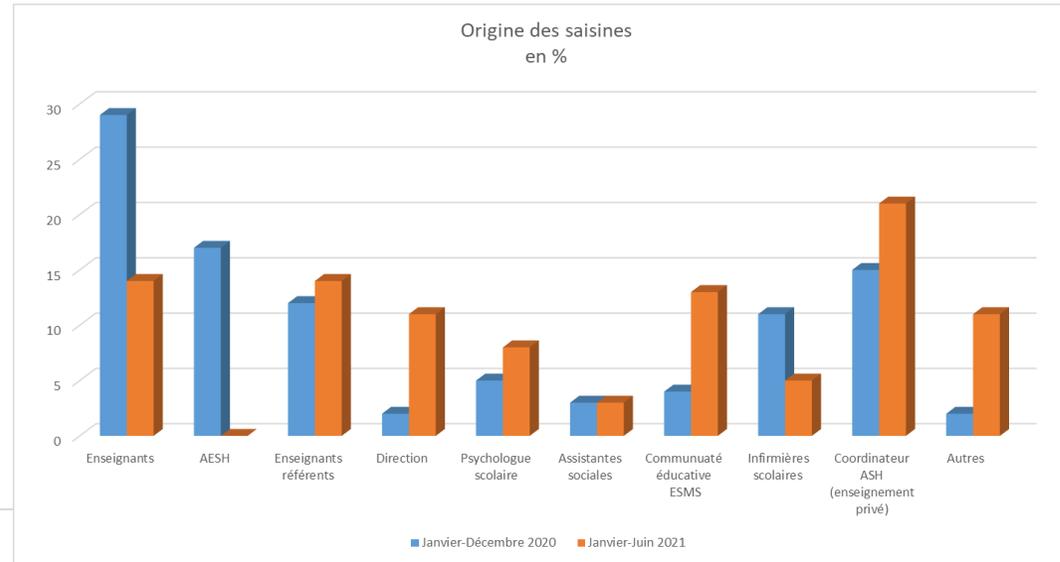
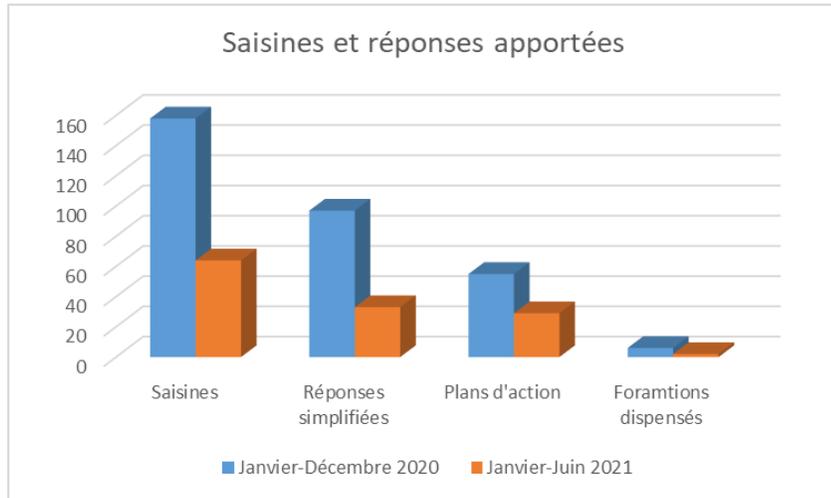


activité janvier 2020–juin 2021

Les éléments sont à relativiser :



- ✓ au regard de la période : 1 seule rentrée scolaire septembre 2020 – La rentrée scolaire étant la période la plus importante en termes de sollicitation
- ✓ Du fait de la crise Covid : périodes de confinement, fermetures des écoles, contraintes sanitaires



EMA 24

retour d'expérience

Les points positifs :

- Relation de confiance entre ARS-Education Nationale-ESMS ayant permis une mise en œuvre opérationnelle dès le lancement du dispositif
- Partenaires engagés et impliqués dans le dispositif permettant d'apporter des réponses ajustées par les professionnels relevant du domaine de compétence concerné
- Retours de questionnaires de satisfaction positifs encourageant
- Saisines directes facilitant le lien entre les acteurs de la communauté éducative et le dispositif



Les axes de progrès et perspectives :

- Etre plus actifs dans le domaine de la prévention en rappelant que cette mission fait partie de l'offre – Recenser les besoins en formation et ajuster l'offre – Proposer de l'analyse de la pratique professionnelle aux AESH
- Se déployer sur l'enseignement professionnel
- Répondre aux attendus des municipalités qui emploient également des professionnels appartenant à la communauté éducative dans les écoles municipales
- Intégrer les « zones blanches » du territoire
- Maintenir la communication autour de l'EMA pour la rendre toujours plus visible à la communauté éducative



Les points de vigilance :

- Veiller à respecter que toutes les ressources internes Education Nationale ou ESMS lorsqu'il y en a un ont été mobilisées avant d'intervenir
- Veiller à respecter la notion de prestation indirecte (les sollicitations de parents ne relèvent pas de l'EMA, par exemple)
- Etre en lien avec la MDPH et les PCPE si les situations le nécessitent
- Ne pas dépasser les limites du champ d'intervention



Merci à tous pour votre attention

COLLOQUE
MERCREDI 8 DECEMBRE 2021
A PERIGUEUX

Participation :
Agence Régionale de la Santé
Education Nationale
Etablissements et Services Médico-
Sociaux

Intervention :
Serge EBERSOLD



L'EMA
au service de
l'école inclusive

*Equipe Mobile d'Appui médico-sociale pour la
scolarisation des enfants en
situation de handicap*

2
décembre
2021

**Nous vous remercions
de votre attention**

1 | 2 | 3
DECEMBRE
2021

“ALL INCLUSIVE”

AVEC LES SESSAD



BORDEAUX
PALAIS 2 L'ATLANTIQUE

14^e JOURNÉES NATIONALES DES SESSAD

